



Direction de la Démocratie, des Citoyen·nes et des Territoires
Sous-Direction des Ressources

**COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ
ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
EXCEPTIONNEL**

du jeudi 8 avril 2021 à 11 h 30

audio via Skype entreprise

Sous la présidence de :

Madame Anne-Claire BOUX

Adjointe à la Maire de Paris, chargée de la Politique de la Ville

Sommaire

Point unique : la situation sanitaire en avril 2021

REPRÉSENTANT·ES DE L'ADMINISTRATION	REPRÉSENTANT·ES DU PERSONNEL																																																						
<p>Titulaires : Laurence GIRARD, Secrétaire Générale adjointe en charge de la DDCT Geneviève HICKEL, Sous-Directrice des Ressources</p> <p>Suppléant : François TCHEKEMIAN, Directeur Adjoint de la DDCT</p> <p style="text-align: center;">*****</p> <p>Expert·es : Jérémy SUISSA, Directeur de cabinet d'Anne-Claire BOUX Maxime CROSNIER, Chef de cabinet d'Anne-Claire BOUX</p> <p>Expert·es de la DDCT : Fabien GILLET, Chef du Service des Ressources Humaines Rachel BOUSQUET, Cheffe du Service Relations Usager·e Florence KUNIAN, Cheffe du Bureau de la Vie Associative</p> <p>Organisation du CHSCT : Isabelle GUYENNE-CORDON, Cheffe du Bureau des Relations Sociales et de la Formation Stéphane FISZKA, Chargé des relations sociales</p>	<p>Titulaires :</p> <table><tr><td>Catherine</td><td>ALBERT</td><td>sas* présente</td></tr><tr><td>Odile</td><td>BONVARLET</td><td>sas présente</td></tr><tr><td>Catherine</td><td>VALADIER</td><td>sas présente</td></tr><tr><td>Bérangère</td><td>GIGUET-DZIEDZIC</td><td>UNSA</td></tr><tr><td>Richard</td><td>CASSIUS</td><td>UNSA</td></tr><tr><td>Stéphanie</td><td>BARON</td><td>UCP présente</td></tr><tr><td>Marie-Pierre</td><td>JEANNIN</td><td>CFDT présente</td></tr><tr><td>Marc</td><td>ZIRI</td><td>SUPAP-FSU prés</td></tr><tr><td>Christine</td><td>CADIOU</td><td>CFTC présente</td></tr></table> <p>Suppléant·es :</p> <table><tr><td>Anne</td><td>DESCOMBES</td><td>sas</td></tr><tr><td>Annie</td><td>LORMEAU</td><td>sas</td></tr><tr><td>Bénédicte</td><td>PERFUMO</td><td>sas présente</td></tr><tr><td>...</td><td>...</td><td>UNSA</td></tr><tr><td>Patricia</td><td>ANGER</td><td>UNSA</td></tr><tr><td>Jean-Benoît</td><td>LEROY</td><td>UCP</td></tr><tr><td>Valérie</td><td>SANTELLI</td><td>CFDT présente</td></tr><tr><td>...</td><td>...</td><td>SUPAP-FSU</td></tr><tr><td>Faisal</td><td>HAMDANI</td><td>CFTC présent</td></tr></table> <p>Expert·es :</p> <hr/> <p style="text-align: center;">MEMBRES DE DROIT</p> <hr/> <p>Dr Vanessa MARTINI, Service de la médecine préventive (DRH) Dr Hakima DIBOUNE, Service de la médecine préventive (DRH) Dr Ana CAMACHO, Service de la médecine préventive (DRH) Erwan BERTHOU, MISST (DRH) présent Joséphine CALMELS, Cheffe du Bureau de la Prévention des Risques professionnels de la DDCT prés. Marina SILENY, Adjointe à la Cheffe du BPRP présente</p>	Catherine	ALBERT	sas* présente	Odile	BONVARLET	sas présente	Catherine	VALADIER	sas présente	Bérangère	GIGUET-DZIEDZIC	UNSA	Richard	CASSIUS	UNSA	Stéphanie	BARON	UCP présente	Marie-Pierre	JEANNIN	CFDT présente	Marc	ZIRI	SUPAP-FSU prés	Christine	CADIOU	CFTC présente	Anne	DESCOMBES	sas	Annie	LORMEAU	sas	Bénédicte	PERFUMO	sas présente	UNSA	Patricia	ANGER	UNSA	Jean-Benoît	LEROY	UCP	Valérie	SANTELLI	CFDT présente	SUPAP-FSU	Faisal	HAMDANI	CFTC présent
Catherine	ALBERT	sas* présente																																																					
Odile	BONVARLET	sas présente																																																					
Catherine	VALADIER	sas présente																																																					
Bérangère	GIGUET-DZIEDZIC	UNSA																																																					
Richard	CASSIUS	UNSA																																																					
Stéphanie	BARON	UCP présente																																																					
Marie-Pierre	JEANNIN	CFDT présente																																																					
Marc	ZIRI	SUPAP-FSU prés																																																					
Christine	CADIOU	CFTC présente																																																					
Anne	DESCOMBES	sas																																																					
Annie	LORMEAU	sas																																																					
Bénédicte	PERFUMO	sas présente																																																					
...	...	UNSA																																																					
Patricia	ANGER	UNSA																																																					
Jean-Benoît	LEROY	UCP																																																					
Valérie	SANTELLI	CFDT présente																																																					
...	...	SUPAP-FSU																																																					
Faisal	HAMDANI	CFTC présent																																																					

* sas : sans appartenance syndicale

La séance est ouverte à 11h30.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Le quorum étant atteint, je vous propose donc d'ouvrir la séance de ce CHSCT exceptionnel. Pour commencer, je désigne Mme Isabelle GUYENNE-CORDON comme secrétaire de séance administrative.

Je voudrais remercier tous les participants et participantes de cette instance qui ont pu se rendre disponibles dans un délai très court. Tout le monde a bien reçu les documents qui ont été transmis ce matin même pour cette séance ?

M^{me} VALADIER (SAS).- Le temps est court pour les regarder, mais enfin oui, on les a reçus.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- C'est vrai que là, c'est un peu dans l'urgence.

M^{me} GIRARD.- Pour les faire aussi, je vous le confirme.

M^{me} VALADIER (SAS).- Beaucoup de choses ont été reprises du CT central d'hier, quand même.

M^{me} GIRARD.- Bien sûr. C'était hier après-midi.

1. Point unique : la situation sanitaire en avril 2021

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Un seul point à cet ordre du jour : la situation sanitaire suite aux dernières annonces. Je tiens à vous informer que comme d'habitude, cette séance sera enregistrée. Mesdames, Messieurs, vous avez des propos liminaires avant de commencer ?

[tchat de M. BERTHOU : je n'ai pas reçu le document.]

M^{me} GIRARD.- J'ai bien noté, M. BERTHOU, on vous l'envoie tout de suite.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Nous envoyons en parallèle les documents à M. BERTHOU.

Je ne vois pas de demandes de prise de parole. De toute façon, tout va tourner autour de la crise sanitaire aujourd'hui. Donc comme à chaque fois que de nouvelles directives majeures sont données par le gouvernement, et qu'ensuite la Ville s'organise pour ajuster ces nouvelles mesures dans son fonctionnement propre, nous vous proposons de faire un point sur ces évolutions. Nous verrons les conditions d'ouverture des services avec quelques focus sur plusieurs d'entre eux. Nous aborderons ensuite la situation des agent-es, notamment les règles en matière d'ASA ainsi qu'un rappel des équipements mis à disposition.

Et pour cela, je donne la parole à Laurence GIRARD.

M^{me} GIRARD.- Bonjour à tous et à toutes. Merci, Mme la Présidente. Peut-être juste d'abord pour vous rappeler qu'il y a eu de nombreuses réunions du CHSCT depuis plus d'un an que nous sommes dans cette crise sanitaire avec différentes étapes et différents plans qui ont pu vous être présentés. Juste pour vous rappeler aussi que le PCA, le plan de continuité d'activité, qui vous a été présenté en novembre dernier reste évidemment valable. Il prévoyait déjà une adaptation souple des services, notamment évidemment les services ouverts au public, et en fonction de l'effectif qui pouvait être présent, même si les motifs d'absence des personnels ont pu évoluer au cours des derniers mois, et notamment avec ce nouveau confinement.

Peut-être se redire que nous sommes sur un confinement encore « new-look » ; à chaque fois, il y a de nouvelles particularités. Nous sommes dans un « faux » confinement, c'est quand même plutôt un couvre-feu, sachant qu'il n'y a effectivement pas d'attestation de sortie, une situation très différente de celle d'avril de l'année dernière, pour le coup, parce qu'il y a la possibilité de sortir toute la journée et de se déplacer dans un rayon de 10 km. Et vous l'avez certainement noté, l'attestation pour se déplacer prévoit aussi comme motif impérieux le sujet de la garde des enfants qui permet des déplacements entre parents séparés, avec les grands-parents, etc., ce qui évidemment, dans des périodes de congés scolaires, peut faciliter un certain nombre de sujets. Donc cela, c'est pour les déplacements au-delà des 30 km.

Nous reviendrons sur les règles en matière d'autorisation spéciale d'absence si vous le souhaitez, mais comme l'a très justement rappelé Mme VALADIER, il s'agit des règles qui ont été présentées au Comité technique central hier, et qui sont donc applicables à l'ensemble de la Ville. Nous pourrions les préciser. J'aimerais juste insister là-dessus, bien évidemment, et notamment pour les parents dont les missions sont télétravaillables et qui ont des enfants uniquement en collège ou lycée, pour lesquels les ASA gardes d'enfants ne sont donc pas possibles, nous demandons évidemment aux encadrant·es, et on peut bien évidemment le dire aussi aux agent·es, qu'il y a toute une souplesse d'organisation du télétravail. Il y a évidemment une petite combinaison qui peut être un peu plus complexe à organiser.

Cette fois-ci, le deuxième point extrêmement important, et qui est une des leçons quand même du premier confinement de 2020, c'est l'importance pour tous les agent·es de se mettre en situation de congés un certain nombre de jours pour vraiment prendre le temps du repos. Nous avons vu l'année dernière que l'absence de vrais congés pendant un certain temps a beaucoup pesé sur l'état de fatigue générale des agent·es sur le premier semestre, notamment 2020, avant les vacances estivales qui ont permis vraiment à des agent·es très fatigué·es de se reposer. Nous savons aussi que pour les agent·es, ce rythme permanent, cette crise sanitaire qui dure, ont un impact certain sur le niveau de fatigue, sur le moral, au niveau personnel, professionnel. Et donc vraiment, il faut profiter aussi du fait que nous sommes dans ce « faux » confinement, où nous pouvons quand même sortir, même si c'est dans une ville ou dans des situations particulières compte tenu de tout ce qui est fermé hors commerces essentiels ; néanmoins, nous avons aussi un temps qui, j'espère, sera printanier, ce n'est pas forcément le cas de cette semaine, mais pour se donner le temps de respirer et de se reposer.

Sur le fonctionnement des services, très peu de modifications pour notre Direction dans la mesure où les mairies d'arrondissement, les services publics restent ouverts. L'ensemble des services restent ouverts avec des adaptations, évidemment, en fonction du nombre d'agent·es réellement présent·es, tenant compte de l'ensemble des ASA. Nous avons déjà des agent·es qui étaient en ASA vulnérabilité, nous avons évidemment des agent·es, vous avez vu dans le document le nombre d'agent·es cas contacts et le nombre d'agent·es malades, qui génèrent, là aussi, bien sûr des absences. Et puis, les ASA de garde d'enfants dont nous pourrions reparler.

Nous avons fait le tour des mairies d'arrondissement. Il peut y avoir, selon les cas, des ajustements. Évidemment, vu que nous travaillons beaucoup sur rendez-vous selon les services, selon les mairies d'arrondissement, la possibilité existe de réduire le volume de rendez-vous mis à disposition du public, de manière à adapter l'activité au nombre

d'agent-es présents. La nocturne des mairies d'arrondissement est toujours suspendue, on ne l'a pratiquement pas mise en œuvre depuis un an.

[tchat de Mme PERFUMO (SAS) : Le souci, c'est justement ces injonctions paradoxales qui finissent par déstabiliser l'ensemble de la chaîne de management.]

Sur le centre d'appels, pas de modification des missions. Il y a déjà, vous le savez, des équipes qui peuvent être aussi en télétravail. L'idée pour les responsables est de partager entre le télétravail et le présentiel, et nous avons une équipe un peu dédiée composée aussi bien de vacataires que de volontaires d'autres Directions, de la DDCT ou d'autres services, qui traitent les appels, je crois que c'est le choix 1, sur la vaccination et le COVID.

Sur les MVAC, on a eu l'occasion d'en parler la semaine dernière et la semaine d'avant, nous les avons recentré-es sur les permanences de courriers et les services d'accompagnement des associations de manière à limiter les effectifs en présence. Donc chacune s'est réorganisée, j'avais demandé à Mme KUNIAN d'être présente... Et elle est là.

M^{me} KUNIAN.- Je suis là.

M^{me} GIRARD.- Merci, Mme KUNIAN. Elle pourra revenir dans le détail, si vous le souhaitez. Les équipes de développement local travaillent, là aussi, par roulement entre télétravail et présentiel.

Voilà ce que je peux vous dire. La restauration collective, on avait déjà eu l'occasion d'en parler. Effectivement, depuis le 29 mars, les restaurants de l'ASPP ne font plus que de la vente à emporter, compte tenu des mesures sanitaires et de la jauge dont nous avons déjà eu l'occasion ici de reparler, de la distance de 2 mètres entre les personnes. Depuis le dernier CHSCT, j'ai signé une note pour les encadrant-es, comme nous nous y étions engagé-es, et j'espère que la note a été envoyée aussi aux membres du CHSCT, sinon, nous allons vous la faire suivre. Donc nous allons suivre aussi pour cette semaine les taux de présence. Il y a évidemment une demande d'être en télétravail sur tous les postes télétravaillables, ce n'est pas nouveau, et ce 5 jours par semaine vraiment, aux exceptions près si les agent-es sont en difficultés pour télétravailler à leur domicile.

[tchat de Mme PERFUMO (SAS) : Il y a une véritable usure de tout le monde, et charge mentale. Les adaptations continues sont véritablement néfastes au bon fonctionnement de la continuité du service public. Tout cela s'apparente à du harcèlement, désolée de prononcer un gros mot.]

Je ne sais pas si vous souhaitez que je détaille, mais vous avez sous les yeux les règles en termes de congés et d'ASA, mais nous pourrons revenir dessus si vous avez des questions. Voilà ce que je voulais vous dire en propos liminaires.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup, Mme GIRARD. Qui souhaite réagir sur ce qui a été présenté ? Mme VALADIER, nous vous laissons prendre la parole.

M^{me} VALADIER (SAS).- Oui, bonjour à toutes et tous. Pour commencer, effectivement, vous avez bien fait de le rappeler, Mme GIRARD, les règles en matière d'ASA ont été présentées hier au CT central. Mais je pense qu'il est important de noter qu'à l'unanimité, les organisations syndicales ont voté contre. Donc ce n'est pas anodin, c'est qu'il y a quand même des problématiques sur ces ASA, nous y reviendrons tout à l'heure.

Tout d'abord, on voit que le nombre de malades augmente, on voit bien que la crise sanitaire traverse également la Ville : on n'est pas en dehors de la société, donc on va dire

que le nombre d'agent-es contaminé-es, de cas contacts, augmente d'après le document, ces dernières semaines. D'autant plus que vous précisez bien que des personnels des cabinets ne sont pas comptabilisés. Or, nous, on sait qu'il y en a effectivement qui sont contaminé-es, ou cas contacts, donc qui pourraient largement faire augmenter ces chiffres.

Ensuite, juste quand même sur les documents que vous nous fournissez : il y a une petite erreur. Pour la semaine 14, , en jaune, on nous dit que le nombre d'ASA en garde d'enfants, par exemple, pour les services centraux est de 43 et pour les mairies, de 89,5, ce qui fait un total de 11. Je pense qu'il y a un problème.

M^{me} GIRARD.- Mme VALADIER, M. GILLET va vous répondre ; je veux juste répreciser quelque chose par rapport à ce que vous avez dit sur le nombre d'agent-es malades ou contacts, parce que je pense que peut-être que vous avez mal compris la phrase. Ce qui est indiqué, c'est que ce n'est qu'à partir de la semaine 38, donc de l'année dernière, qu'ils et elles sont intégrés dans le nombre d'agent-es malades et cas contacts. Mais on les répertorie, ils et elles sont dans les chiffres. C'est ce que je voulais vous préciser, mais Mme HICKEL va vous le redire.

M^{me} HICKEL.- Juste pour vous préciser qu'effectivement, les cabinets sont consultés, comme les autres services. Et ils répondent très régulièrement, comme les autres services.

M^{me} GIRARD.- donc les chiffres sont bien dedans. C'est ce que je voulais juste vous préciser, Mme VALADIER. Et peut-être M. GILLET, sur les tableaux, du coup ?

M. GILLET.- Oui, vous avez totalement raison. Le total, si on regarde en pourcentage, je vais vous le redonner, car nous nous sommes aperçus qu'il y avait une erreur. Le nombre d'agent-es en présentiel 5 jours par semaine, c'est 45 % des effectifs. Donc :

- En télétravail 5 jours : 9 %,
- 3/4 jours : 10 %,
- 1/2 jours : 7 %,
- ASA vulnérabilité : 6 %,
- ASA garde d'enfants : 8 %, c'est là où il y a une grosse différence,

M^{me} GIRARD.- Nous vous renverrons le tableau corrigé. D'accord ?

M. GILLET.- Et autres situations : 14 %. Donc en fait, c'est à peu près les mêmes chiffres, sauf ASA garde d'enfants.

M^{me} GIRARD.- Merci, M. GILLET.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Merci pour ces précisions.

M^{me} GIRARD.- Mme VALADIER, excusez-nous.

M^{me} VALADIER (SAS).- Merci pour toutes ces précisions. Du coup, nous, maintenant, ce qui nous intéresserait, parce que vous l'avez à juste titre rappelé, c'est que toutes ces modifications, en tout cas, même si on les sent peut-être moins dans un confinement strict comme l'année dernière, il se trouve qu'il y a quand même beaucoup d'agent-es qui ne sont

pas en présentiel. Et donc, cela nécessite forcément des réorganisations des services, vous l'avez dit vous-même.

[tchat de Mme PERFUMO (SAS) : En fait, actuellement, il y a une vraie vacance de l'encadrement, parce que certain-es ne sont plus en mesure d'être présent-es en mairie, et donc c'est une forme d'autogestion.]

Nous, ce que nous voudrions maintenant, c'est qu'on ait une visibilité très claire de comment cela se passe dans chaque service. En fait, là, vous nous dites qu'ils vont s'adapter. D'accord, ils vont s'adapter, mais comment ? Si cette adaptation se réduit à faire en sorte qu'on délivre autant de prestations avec des effectifs contraints, vous comprenez bien que cela ne va pas être possible. Surtout que, comme vous le dites vous-même, la crise sanitaire dure, les gens et les agent-es sont quand même très impacté-es par tout cela. Ils et elles sont fatigué-es de tout cela. Au bout d'un moment, il faut aussi en tenir compte, y compris pour celles et ceux qui vont rester, je veux dire, en présentiel, y compris en télétravail, je veux dire celles et ceux qui vont continuer à travailler, qui ne seront pas en ASA. Donc ça, c'est une donnée importante. Donc, quelles vont être véritablement les choses qui vont être mises en place dans les mairies d'arrondissement, dans les services ? Je pense dans les services par exemple comme les états-civils, les services aux populations. Ça peut être de l'accueil, que ce soit les ALG aussi, puisque de toute façon, il y a aussi une diminution, et on l'avait déjà vu en novembre, des événements, et pour autant, ils et elles sont toujours toutes et tous présents, et on ne met pas en place quoi que ce soit de spécifique pour ces agent-es. Donc à un moment donné, nous, ce que nous voulons, c'est savoir concrètement ce qu'il va se passer, déjà, comment cela se passe, et comment cela va se passer jusqu'à la fin du mois d'avril. Visiblement, au moins jusque-là, il va y avoir des modifications.

Nous, ce qu'on demande, c'est que très clairement, puisqu'il va y avoir des différences en termes de présentiel, en tout cas dans ces services qui sont dévolus au public, qu'on ne demande pas la même chose aux agent-es. Ce n'est pas possible. À un moment donné, un service qui fonctionne avec moitié moins d'effectif, il ne peut pas fournir le même service. Donc il faut qu'il y ait des choses qui soient mises en place, avec des temps de repos pour les agent-es qui seront là.

Et pour les MVAC, effectivement, c'est très bien que Mme KUNIAN soit là, on va avoir des précisions sur exactement comment cela se passe pour les personnels des MVAC puisque visiblement, en grande partie, les MVAC sont fermées, en tout cas ouvertes à minima, vraiment à très minima, sachant que les agent-es, les responsables en tout cas, et même les agent-es, ne sont pas sur des postes télétravaillables. C'est ce qu'on leur avait déjà dit, et finalement, ils sont télétravaillables quand cela arrange la Ville. Donc à un moment donné, il faut que ce soit très clair pour les collègues, et y compris savoir quel matériel ils et elles ont à leur disposition, parce qu'on est toujours dans cette problématique. Nous, nous vous l'avons déjà dit la dernière fois, mais là, c'est d'autant plus vrai. C'est-à-dire que pour nous, les collègues qui n'ont pas de matériel Ville de Paris n'ont pas à être en télétravail. Si jamais la Ville ne peut pas leur fournir de matériel, eh bien, dans ce cas, ils sont en ASA s'ils ne peuvent pas télétravailler. C'est aussi simple que cela.

Au bout d'un moment, il faut que les choses soient faites. Cela fait un an, on ne découvre pas là maintenant la problématique de la crise sanitaire. Les moyens auraient déjà dû être donnés. Donc à un moment donné, on fournit à tous et toutes les collègues qui en ont besoin pour télétravailler un ordinateur, et pas que, avec vraiment tout ce qu'il faut. Nous ne

sommes pas encore à demander des sièges, mais ne vous inquiétez pas, nous allons y venir, voire un poste de travail, parce que cela nous paraît essentiel en matière de TMS. Mais il faut que ce soit pris en compte. C'est-à-dire que les collègues, ils et elles ne peuvent pas utiliser leurs outils personnels, d'autant que très souvent, comme en plus maintenant les personnels qui sont en télétravail vont devoir en plus télétravailler alors qu'ils ou elles ont des grands qui sont au collège, qui sont au lycée et qui vont devoir aussi avoir leur ordinateur, à un moment donné, il faut arrêter. Tout le monde n'a pas 50 ordinateurs chez lui. Donc ce sera un choix : ou les collègues qui ont un poste télétravaillable et qui ont un ordinateur Ville de Paris peuvent le faire, parce que leur ordinateur perso va servir à leur enfant, ou ce n'est pas le cas, et dans ces cas-là, je suis désolée, mais là, il n'y a pas de télétravail, et donc c'est ASA garde d'enfants, point final. À un moment donné, il faut arrêter de demander aux agent-es de se couper en 4 et de s'écarteler. Ce n'est plus possible. Déjà, c'est la première chose.

Après, nous y reviendrons, sur les ASA, mais déjà, j'aimerais que vous nous répondiez sur tout cela. Merci.

[tchat de Mr ZIRI (SUPAP-FSU) : et également une prise en charge de la connexion internet durant la période de travail.]

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie, Mme VALADIER, pour votre intervention. Nous allons continuer le tour de parole afin de répondre groupé. Je vais donner la parole à Mme PERFUMO. Comme nous l'avions déjà précisé, à propos du *tchat*, nous sommes vigilant-es pour essayer de l'intégrer au compte rendu, mais c'est mieux les expressions orales. Donc, nous vous laissons intervenir, Mme PERFUMO.

M^{me} PERFUMO (SAS).- Moi, je n'ai rien contre l'autogestion, c'est un mode de fonctionnement comme un autre qui me paraît pas mal. Mais en même temps, il y a un sujet actuellement de présentiel et de présence sur le terrain. Effectivement, il y a les encadrant-es qui ont des enfants, qui ont des enfants à garder, et donc qui ne peuvent pas être présent-es sur place. Donc, cela ne me pose aucun souci, mais je pense que le problème, c'est la disponibilité. Effectivement, on ne peut plus se référer à notre hiérarchie. Bien souvent, il n'y a aucune réponse à nos messages. C'est compliqué. Et en plus, les agent-es qui sont confronté-es à un public qui est aussi en difficulté, ce n'est pas facile. Je peux vous dire que moi, je le vois, il y a un vrai flottement. C'était un peu ce que je voulais vous dire. Quand je parle de charge mentale, oui, il y a de la charge mentale. Effectivement, ce gouvernement nous rend fous. Je suis désolée de vous le dire, mais on est en permanence avec des injonctions contradictoires. Moi, personnellement, ayant déjà vécu un harcèlement, je sais très bien de quoi je parle, et pour moi, cela s'apparente à du harcèlement. Et le problème, c'est que toute la chaîne est harcelée parce que ça redescend. Juste pour dire cela.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie, Mme PERFUMO. Mme JEANNIN souhaitait s'exprimer. Je vous laisse la parole.

M^{me} JEANNIN (CFDT).- Oui, merci Madame. Je ne voulais pas revenir sur ce qu'a dit Mme VALADIER qui me semble tout à fait justifié. Je voulais simplement revenir sur le management. Parce que certes, les encadrant-es ont la pression, ça redescend bien évidemment sur les équipes, mais il faut savoir aussi que d'un arrondissement à l'autre, nous avons des managements qui sont un peu contradictoires. Il y a des pressions sur certains agent-es pour qu'ils ou elles viennent en présentiel, alors qu'il a bien été dit que le télétravail

devenait systématique. J'entends bien les problématiques des mairies, puisqu'il faut quand même de l'accueil du public, mais il faudrait quand même que les règles soient respectées, et que tout le monde agisse de la même manière d'un service à l'autre. Voilà, c'est tout ce que j'avais à dire. Merci.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite s'exprimer ?

M^{me} BONVARLET (SAS).- C'était à propos des ASA. Des collègues demandent si, par bonheur, ou par chance, ils ou elles arrivent à obtenir un rendez-vous vaccination COVID sur le temps de travail, est-ce que cela sera compté en ASA ? Est-ce que c'est sur leur temps personnel puisqu'on va commencer à pouvoir se faire vacciner pour les gens qui sont en activité ? Les collègues commencent à demander sur Chronotime comment ce sera pris en compte. Merci.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie. Mme ALBERT, vous souhaitez également intervenir.

M^{me} ALBERT (SAS).- Oui. Pour compléter. En effet, je pense que ce soit sur tout ce qui est ordinateur, donc moyens pour travailler, nous l'avions un peu demandé, les besoins aussi justement par sous-équipements. Les besoins, combien d'ordinateurs par rapport aux besoins de chaque équipement, et donc en fonction aussi, l'équipement en mairie, les centraux, les MVAC, les EDL. Si, dans les MVAC, aujourd'hui, en effet, vu qu'il y a fermeture, il peut y avoir une partie télétravaillable, il faut absolument que ces personnels soient maintenant pris en compte ; je pense que cela aurait dû l'être depuis plus longtemps. Nous avons des responsables, les directeurs, les directrices, qui ont des ordinateurs, mais les autres ? Cela devient urgent. On voit bien que, quand même, par rapport aux MVAC, il y a une priorisation qui sera bien par rapport à la circulation du virus. Donc nous l'attendons.

Par rapport aux EDL, nous avons cru comprendre, mais vous ne l'expliquez pas ainsi dans votre document, nous, ce que nous avons cru entendre, justement, le problème, c'est que les directives... Si vous voulez, il y a beaucoup d'oralité dans comment on organise les services. Et à un moment donné, c'est un peu compliqué de pouvoir se référer à un même document qui aide les encadrant·es comme les agent·es sur le terrain. Nous, on a cru comprendre quand même que sur les EDL, par rapport au confinement du mois, je ne sais plus lequel, on va dire novembre, il y avait un souhait qu'on essaie de rester ouvert, mais en l'occurrence que ce n'était pas dramatique s'il y avait des fermetures, y compris évidemment en lien avec les difficultés liées aux fermetures des écoles et à des problématiques de vulnérabilités. Donc je pense que ce doit être, en effet, reposé.

C'est vrai quand vous dites : « En fonction des MVAC et en fonction de la taille des EDL », ce serait sympa de savoir quels sont vos critères de nombre. Là, c'est un peu flou. Et idem pour les mairies, je crois que Mme VALADIER a bien dit que l'idée, c'est bien de voir comment cela s'organise en fonction du service public qui continue à être rendu, de l'effectif en présentiel, de celui en télétravail et ce qui est prévu pour éviter que les gens "pètent des câbles", d'ailleurs qui auront aussi moins de services.

Juste pour finir, je pense qu'en effet, on ne peut pas dire qu'on est dans la même situation. La question de l'organisation du travail – c'était la MISST qui était revenue là-dessus au dernier CHSCT – est une question qu'il faut absolument mieux se poser. Et là, c'est vrai que nous n'avons pas d'éléments. Comment s'organisent les choses ? On est dans la bienveillance, on ne peut plus travailler comme avant. Je pense que sommes bien d'accord. La fatigue est là, le malaise, le mal-être, et que donc, en plus de gérer plein de choses contradictoires au travail, il faut faire un peu pareil. Maintenant, il y a les vaccinations. Il

aurait été bien que sur la vaccination, ce ne soit pas des vacataires recruté·es, mais des contractuel·les. Quand même, vous pourriez faire cela pour que les gens soient moins en précarité aujourd'hui. Cela ne demande quand même pas beaucoup de choses à faire, c'est vraiment dommage, une fois de plus, de continuer autant de précarité. Mais voilà, je pense qu'il faut vraiment que tout le monde prenne conscience, et que peut-être dans votre note qu'on sera content·es de recevoir, il soit fait attention aux agent·es et à ce qu'ils et elles vivent aujourd'hui. Voilà. Et ce sera d'autant mieux pour aussi la qualité du service public. Merci.

[tchat de Mme PERFUMO (SAS) : vaccination qui prend beaucoup de place dans les activités des mairies aussi... comme l'organisation des tests avant.]

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie. Est-ce que quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole afin que l'on puisse faire une réponse groupée ? Non. Je vous propose de commencer, avant de donner la parole à Mme GIRARD. Bien entendu la priorité reste la santé de l'ensemble des salarié·es de la Ville, donc c'est bien dans cette optique que nous nous plaçons, avec un maximum de continuité des services publics, en effet, parce qu'énormément d'usager·es sont dans une situation dramatique. Nous essayons au maximum de pouvoir suivre cette philosophie, tout en priorisant la santé de tout le monde, à la fois des salarié·es de la Ville, mais aussi des usager·es par conséquent. Donc c'est bien cette philosophie ; en effet, les injonctions sont complètement contradictoires, et ce confinement ne ressemble à aucun autre précédent. Donc c'est toujours par ricochet très compliqué, et je pense que nombre de collectivités se sont exprimées sur la difficulté à gérer. Quand les maires apprennent en direct à la télé, ou ont une information, une réunion une heure avant une intervention du Président de la République, c'est une mise en situation extrêmement tendue, extrêmement difficile à gérer, puisqu'en général, cela n'a échappé à personne, ce sont des mesures qui s'appliquent dans les 48 heures qui suivent. Donc c'est très compliqué à gérer pour tout le monde, ça, c'est sûr.

L'objectif, c'est d'essayer de faire au mieux, selon la philosophie rappelée précédemment. Nous sommes bien conscient·es de la charge mentale que cela peut engendrer, cette période de flou continu où nous n'avons pas l'impression de voir le bout du tunnel. Il faut qu'on arrive à faire au mieux dans cette période-là pour que ce soit le moins difficile possible. Il y a un certain nombre de dispositifs qui sont les plus justes possible et les plus équilibrés possible. On sait très bien qu'il y a besoin de faire du télétravail pour protéger les agent·es, mais à la fois, il y a ce risque du télétravail parfois d'isolement, d'impact sur la santé mentale. Donc il faut que l'on arrive à trouver le juste milieu. Il y a des mesures qui sont mises en place, il y a des accompagnements individuels. Individuellement, les personnes qui sont en difficulté peuvent se faire connaître. Donc il faut qu'on arrive ainsi à avancer sur nos deux jambes pour pouvoir réussir à tenir dans cette situation qui est difficile.

M^{me} GIRARD.- Merci. Pour répondre un peu précisément à vos différentes interrogations, questions et remarques. Premièrement, je partage avec vous le message de bienveillance et de relâche de la pression qu'il faut avoir. Nous sommes très fortement incités par la Secrétaire générale de faire cela comme ça, en regardant les agendas, en décalant des réunions non essentielles, en repoussant des dates de remise de travaux qui ne seraient pas urgents, de manière à effectivement avoir ce temps de baisse de pression pour chacun·e, parce que nous savons bien que les effectifs vont être réduits de par les congés, de par les ASA de garde d'enfants, de par les maladies et cas contact. Et donc d'adapter l'activité pour

se recentrer sur les activités essentielles que sont évidemment toutes les activités pour l'utilisateur.

[tchat de Mme PERFUMO (SAS) : Je ne sais pas dans quelle mesure notre rôle est de s'y investir autant ; il y a des médicaments, des remèdes et de la prévention, et le rôle des mairies, c'est beaucoup d'autres choses aussi. La santé mentale est sans doute à prioriser.]

En termes d'organisation du travail, pour nous adapter à cette baisse d'effectifs, je dirais, directe du fait de la fermeture des écoles et des crèches, l'idée est bien d'avoir une adaptation quand c'est nécessaire des horaires, et une adaptation, vous parliez des services d'état-civil, des services des suivis d'entrées, etc., de diminution du nombre de rendez-vous. Les rendez-vous, les plages disponibles pour l'utilisateur sont adaptés en fonction de la présence réelle des agent-es pour justement ne pas mettre en difficulté les agent-es qui sont présent-es. Donc c'est extrêmement important.

Sur les ALG, effectivement, on avait eu l'occasion déjà d'en parler en novembre. L'idée, c'est évidemment de ne pas les faire venir au travail pour ne pas les faire travailler. Donc il y a eu tout un travail sur les missions des ALG, et comme le faisait remarquer dans le tchat Mme PERFUMO, il y a évidemment les centres de vaccination qui mobilisent, je ne l'ai pas redit, mais on avait eu l'occasion de reparler de la crise sanitaire, d'autres voies de sortie. Nous voyons bien, dans les pays qui sont plus avancés sur la vaccination, ils commencent à retrouver un fonctionnement normal grâce à cette vaccination. Donc la priorité absolue est la vaccination. Et bien évidemment, vous le savez, les ALG sont également mobilisé-es pour ces centres de vaccination, notamment les ALG de l'Hôtel de Ville, qui sont mis à disposition des centres de vaccination pour assurer les fonctions d'accueil de régulation des queues, etc., indispensables dans des centres qui vaccinent en fonction du nombre de doses qui sont mises à disposition par le gouvernement, mais évidemment avec une montée en puissance.

[tchat de Mme PERFUMO (SAS) : et en supprimant nos 8 jours de congés ? Désolée, mais c'est trop tentant.]

Sur le sujet des encadrant-es, comme tout un chacun, ils et elles ont aussi des enfants qui sont dans des tranches d'âge concernées, et ils peuvent donc être aussi en ASA garde d'enfants, et là aussi, je rappelle pour tous/tes qu'il y a la possibilité de prendre des ASA garde d'enfants par demi-journée, ce qui peut être un facteur d'organisation notamment avec l'autre parent pour mieux organiser une journée de travail. Ce qu'il faut vraiment éviter, c'est être en situation de garde d'enfants en bas âge et de télétravailler, c'est ce qui rend, ce qui peut rendre les choses extrêmement compliquées, et c'est bien pour cela que nous ne souhaitons pas revivre cette situation-là. Sur des encadrant-es qui ne seraient pas là en raison d'absence pour X raisons, qui peuvent être aussi des absences pour cause de maladie, etc. : il y a toute une chaîne hiérarchique, donc il faut remonter la chaîne hiérarchique si vous n'avez pas de réponses à vos questions.

Sur l'équipement, nous avons eu l'occasion aussi d'en parler régulièrement. Il va de soi que pour qu'un poste soit télétravaillable et télétravaillé, il y a deux conditions. Nous l'avons déjà dit. Il y a la condition des missions qui doivent être télétravaillables et il y a la condition de l'équipement. Il y a un certain nombre d'agent-es, j'en ai vu, à distance, dans je ne sais plus quelle mairie, qui font le choix de ne pas demander d'ordinateur personnel portable à la Ville, car ils souhaitent conserver leur équipement fixe de bureau, et qu'ils ou elles ont la possibilité de disposer d'un ordinateur personnel. C'est évidemment des cas exceptionnels, mais je vous rappelle juste que cela existe aussi. Néanmoins, quelqu'un qui n'est pas équipé

d'un ordinateur portable Ville, non pas par choix, mais par manque de matériel à ce jour, et parce que, comme on vous l'a déjà dit, la dernière vague de déploiement va perdurer jusqu'à l'été, et autant vous dire qu'évidemment les agent-es qui préparent les ordinateurs, etc., il y en a aussi un nombre en ASA, etc., enfin tout cela se répercute sur toute la chaîne. Donc, ce qui est clair, c'est qu'une personne qui est sur un poste télétravaillable, mais qui n'a pas été dotée par la Ville d'un équipement pour télétravailler et n'a pas les possibilités de le faire ou ne souhaite pas le faire, son poste n'est pas télétravaillable, donc elle rentre dans la catégorie des agent-es dont le poste n'est pas télétravaillable et ce sont ces conditions d'ASA qui s'appliquent.

Sur les EDL, la question est vraiment, vous le savez, nous nous assurons, d'ailleurs que ce soit aussi le cas dans les MVAC, et je laisserai Mme KUNIAN compléter tout à l'heure, de n'avoir que des équipements où il y a toujours a minima deux personnes pour éviter évidemment tout travail isolé. Il est hors de question d'ouvrir un équipement avec une personne. Et donc c'est aussi ce qui conditionne le nombre de jours d'ouverture, et c'est vrai que beaucoup d'EDL sont des petites structures, donc du coup ouvertes au public plutôt deux ou trois jours par semaine, selon le nombre d'agent-es présent-es.

Sur la vaccination, nous avons déjà les agent-es de plus de 60 ans. Il y a la possibilité d'aller se faire vacciner, vous le savez, à l'Hôtel-Dieu. Il y a une souplesse à accorder pour aller se faire vacciner. Si des personnes sont en télétravail, on combine cela aussi en fonction de l'organisation de leur journée. Il n'y a pas d'ASA en tant que tel pour ça, mais il faut faire preuve d'une souplesse pour pouvoir prendre le temps. Nous avons tous/tes intérêts, au fur et à mesure que nous en aurons évidemment la possibilité, d'aller se faire vacciner.

*[tchat de **Mme PERFUMO (SAS)** : l'isolement des agents aussi, c'est pas ce qu'il y a de plus facile à vivre. Concernant la vaccination, je ne suis pas d'accord : c'est un choix politique.]*

*[tchat de **Mme PERFUMO (SAS)** : Avec tous les soucis informatiques aussi, de connexion comme on a pu le voir aussi ; les réunions sont souvent différées à cause des urgences vaccinales qui mobilisent les informaticiens.]*

*[tchat de **Mme PERFUMO (SAS)** : Quelle va être la position de la Ville pour les agent-es sur l'obligation vaccinale ?]*

Voilà ce que je voulais un peu dire en réponse à vos questions. Mme KUNIAN, je vous laisse peut-être compléter pour les MVAC, en rapport avec l'équipement et l'organisation du travail.

M^{me} KUNIAN.- Nous avons effectivement vu, pendant le premier confinement, que certain-es responsables avaient malgré tout assuré une certaine partie des missions, ce qui leur a bien sûr permis d'affirmer qu'ils ou elles pouvaient télétravailler.

Les demandes d'équipement, nous les avons faites, comme tout le monde, bien sûr pour tous les cas de télétravail ; le SOM avait fait un recensement très global, mais bien sûr, comme on l'a dit, tout le monde ne peut pas être équipé au même moment en temps et en heure.

Donc ce que nous avons surtout entendu, ce sont les activités qui se maintiennent en MVAC, effectivement, qui n'ont pas besoin d'être supervisées par quatre agent-es en présence pour les raisons de réduction de la circulation du virus. Et nous avons proposé aux agent-es de ne venir en binôme que lorsqu'effectivement des activités autorisées, celles qui ont déjà été décrites, se tenaient, en ayant parfaitement conscience du fait que les agent-es ne sont pas

forcément équipé·es, mais en répondant à leurs demandes et à celles et ceux qui ont exprimé leur capacité à faire, même à distance, une partie des tâches. Nous avons proposé que les autres jours, ils et elles soient considéré·es, de manière exceptionnelle puisqu'effectivement les postes ne sont pas télétravaillables, en télétravail, et celles ou ceux qui nous disent qu'ils ou elles ne peuvent absolument pas travailler, bien sûr, c'est le cas par exemple de certain·es agent·es d'accueil, rentrent dans la catégorie ASA pure, liée à l'absence de possibilité de télétravailler sur un poste par ailleurs non télétravaillable. Mais beaucoup d'accompagnement téléphonique peut être fait, la mise à jour de certaines choses peut être faite.

Nous avons aussi veillé à vraiment prévenir, alors qu'il n'y avait pas encore ces précisions parce qu'il y a aussi des délais d'organisation de la Ville suite aux consignes de l'État, nous avons voulu vraiment prévenir dès samedi les agent·es de l'organisation de la semaine à partir du mardi pour que ce ne soit pas des infos qui leur parviennent le lundi ou le mardi matin pour la semaine en cours, comme il l'avait été précédemment demandé. Donc nous avons des MVAC qui ont essayé de regrouper les activités sur certains jours, permettant effectivement une présence limitée des agent·es. Les DMVAC autant que possible télétravaillent, mais assurent aussi une partie des binômes de présence pour qu'il y ait des roulements.

Cela permet quand même aux équipes, comme on l'a dit, de limiter leurs déplacements, de venir pour les activités, d'assurer les permanences du courrier, les besoins. À ce stade et en l'état des informations que nous avons samedi, c'était difficile de faire plus.

Nous ne perdons pas de vue l'idée qu'on puisse équiper en postes informatiques, en PC portables, les responsables pour ces périodes exceptionnelles, sachant que sur le reste, sur la dimension télétravaillable dans l'absolu de leurs postes, c'est ce qui avait été présenté au précédent CHSCT, tous les débats et tous les travaux qui vont être menés suite à l'enquête sur le télétravail. Donc là, nous sommes encore sur ces périodes exceptionnelles que l'on espère réduites, avec un fonctionnement où effectivement, certains utilisent leurs moyens personnels, mais en nous ayant assuré que c'était possible pour leur part.

M^{me} GIRARD.- Merci, Mme KUNIAN, pour ces précisions.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Peut-être juste concernant le tchat. Étant donné que certaines personnes peuvent être par téléphone et qu'il y a un enregistrement pour le procès-verbal, je vous propose de ne pas vous exprimer à travers le tchat. Nous allons refaire un tour de parole de façon à ce que vous puissiez vous exprimer et que tout le monde puisse être au même niveau d'information pour les échanges de cette réunion, et qu'il n'y ait pas d'ambiguïté pour le procès-verbal. Donc peut-être Mme PERFUMO, je vous redonne la parole de façon à ce que vous puissiez vous exprimer.

M^{me} PERFUMO (SAS).- J'ai juste quelques questions. Effectivement, ce que je constate, c'est qu'en mairie, il y a beaucoup de monde qui est sollicité sur la mise en place des centres de vaccination, et du coup, comme nous n'avons pas des effectifs qui sont multipliables à l'envie, quand on essaie de bosser, on n'a plus d'imprimantes, plus de connexion parce que je ne sais pas, il y a des mises à jour ou je ne sais quoi, après, des effets de saturation, peut-être, je n'en sais rien. Parce que bon, on l'a vu dans les écoles. Donc je dis que c'est un choix, mais cela veut dire qu'aussi, toute une autre partie de l'activité qui sont des affaires courantes de travaux qu'on a en cours, etc., sont un peu mises de côté. C'est la première chose.

Autre chose, j'ai une question sur la position de la Ville sur les obligations vaccinales, parce que c'est un choix, voilà. Je voulais aussi évoquer les 8 jours de congé, puisque tout le monde constate que nous sommes tous/tes fatigué-es, et parallèlement, on nous supprime nos 8 jours. Merci.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Merci à vous. Alors, je vous réponds tout de suite, il n'a pas d'obligation vaccinale. Il n'y a pas de question aujourd'hui sur la moindre obligation vaccinale.

Mme VALADIER, je vous laisse prendre la parole.

M^{me} VALADIER (SAS).- Je vous remercie. Je vais revenir un peu sur ce qui a été dit.

Mme GIRARD, quand vous parlez de souplesse pour aller nous faire vacciner, vous comprenez bien que ce n'est pas suffisant. Alors, on entend bien la bienveillance à tous les étages, à la DDCT, mais on n'est pas dans le monde des Bisounours. On sait que ce n'est pas toujours le cas, que des fois, c'est compliqué, les relations avec les encadrant-es quand on demande quelque chose. Y compris l'agent-e qui va se faire vacciner, s'il ou elle se retrouve à se faire renverser, qu'est-ce qu'il se passe ? Il ou elle est en AT ? Il ou elle est quoi ? Donc il faut qu'il y ait quelque chose de très clair d'écrit. Nous, nous voulons que vous fassiez encore une note, et puis comme cela, vous nous l'enverrez avec votre note qu'on n'a pas eue. Comme ça, on fera un petit tir groupé pour justement préciser tout cela. Vous pouvez mettre le mot « bienveillance » y compris dans cette note, ce serait parfait, et puis surtout précisez que les collègues qui justifieraient justement d'une prise de rendez-vous pour un vaccin, ils et elles sont couvert-es, ils et elles y vont, il y a le temps de trajet qui est compris, aller-retour, et compagnie. Cela nous paraît indispensable. Nous ne pouvons pas rester dans le flou, dans le vague comme ça.

Ensuite, concernant les agent-es... Allez, je vais commencer par les ALG. Les ALG, donc effectivement, on est bien au courant qu'on les invite, enfin, on les invite, on leur impose, plutôt, d'aller dans les centres de vaccination. Déjà, cela nous pose un petit problème. Aller travailler à la mairie et aller travailler en centres de vaccination, ce n'est quand même pas exactement la même chose en termes de risques. Je pense qu'après, il faut aussi entendre que les collègues peuvent être inquiet-es et n'ont peut-être pas forcément envie de se retrouver dans des endroits, c'est un peu comme aller dans les hôpitaux. S'ils ou elles avaient voulu aller travailler dans un hôpital, ils ou elles seraient allé-es travailler dans un hôpital. On sait qu'avec les masques, cela se propage, on va se le dire, il y a des gens qui avaient le masque et qui ont, dans les centres de vaccination, été contaminé-es, et moi, j'en connais. On va se dire les choses. Donc je comprends que des collègues n'aient pas envie, donc je pense que c'est un problème de leur imposer. Il faut vraiment que ce soit sur la base du volontariat, c'est précisé, normalement, mais on sait que ce n'est pas forcément ce qui est fait dans le concret. C'est pour cela que, quand on vous parle de bienveillance, ça a un vrai sens pour nous, et nous voudrions que cela redescende, que cela ruisselle vraiment.

Après, c'est hyper intéressant, en plus, vous nous donnez la raison pour laquelle ces ALG vont aller là-bas, c'est pour faire de l'accueil. Alors là, comprenez bien qu'à un moment donné, il faut arrêter de se moquer de nous. C'est-à-dire que nous avons discuté en CT, cela fait des années que nous luttons pour que les ALG aient la NBI d'accueil, vous nous dites que non, parce qu'ils et elles ne font pas d'accueil, mais là, ils et elles sont mobilisé-es sur de l'accueil. Donc à un moment donné, il va falloir être cohérent. Nous réitérons notre demande d'avoir la NBI d'accueil pour les ALG, parce qu'il ne peut pas être possible de leur

dire : « Si, vous êtes capables de faire de l'accueil, vous en faites dans les centres de vaccination », mais d'un autre côté leur dire : « Ah eh bien non, en fait, vous n'en faites pas, et donc, vous n'avez pas le droit à la NBI ». Et là, il n'y a pas de quotas, de pourcentages, de machin à la virgule. Il faut arrêter. C'est encore ce que nous disions la dernière fois, c'est-à-dire que c'est encore elles et eux qui vont être mis en avant, prendre des risques, et en même temps, ils et elles n'auront pas le droit à cette fameuse NBI. Ce n'est pas normal.

Pour ce qui est des équipements. Effectivement, c'est très important ce que vous nous avez précisé, je vous remercie pour le cadre que vous avez donné par rapport à celles et ceux qui ont un poste qui était travaillable, mais pour lequel ils ou elles n'ont pas d'équipement, ils et elles seront en ASA. Donc c'est très bien, si leur mission était télétravaillable, mais qu'ils et elles n'ont pas d'autres moyens. Par contre, juste quand même...

M^{me} GIRARD.- Pardon, je voudrais préciser. Je n'ai pas dit qu'ils et elles seraient en ASA, j'ai dit que des postes qui ont des missions télétravaillables, mais qui ne sont pas équipés, ou qui ne peuvent pas l'être, deviennent des postes non télétravaillables.

M^{me} VALADIER (SAS).- Oui, bien sûr, mais à partir du moment où par exemple ils et elles ne peuvent pas aller travailler, par exemple leur équipement est fermé...

M^{me} GIRARD.- C'est autre chose. Pardon. Attendez.

M^{me} VALADIER (SAS).- C'est de cela dont je parlais.

M^{me} GIRARD.- C'est juste parce que vous disiez que j'avais dit que ces personnes-là n'avaient pas à travailler. Ce que j'ai dit, c'est que c'était des postes télétravaillables qui, de fait, devenaient non télétravaillables de par l'absence d'équipement. C'était cela.

M^{me} VALADIER (SAS).- Oui. Je vais vous donner un exemple précis. On parle des MVAC qui sont actuellement fermées, sauf quelques missions à la marge. D'accord. Là, effectivement, les responsables, pas les directeurs/trices, je parle des responsables, donc les catégories B, sont sur des postes considérés comme télétravaillables, plus ou moins puisque de toute façon, on leur demande de faire du télétravail. Sur ces postes-là, ils et elles n'ont pas forcément d'équipements qui ont été donnés par la Ville. Donc on ne peut pas à la fois leur demander de venir et de faire du télétravail, puisque de toute façon, ils et elles n'ont pas été équipés par la Ville et ils et elles ne peuvent pas rester en MVAC tous les jours puisque cela n'a pas de sens, l'équipement est fermé. Nous sommes bien d'accord là-dessus ? Voilà, c'était cet exemple-là.

M^{me} KUNIAN.- Il reste des MVAC qui sont ouvertes tous les jours, compte tenu de la variété des activités, selon leur disponibilité, selon la densité des activités accueillies, et à leur demande. Donc les MVAC restent ouvertes de 1 à 5 jours par semaine selon les MVAC. J'ai deux MVAC aujourd'hui qui ne sont ouvertes qu'un jour par semaine, la plupart sont ouvertes au moins 2 jours, voire 3, voire 5 pour les plus grosses. Et les responsables savent très bien..., nous avons acté ce dispositif où effectivement, ils et elles ne sont pas sur place parce qu'ils et elles nous ont indiqué qu'ils et elles pouvaient faire une partie des missions à distance.

M^{me} VALADIER.- Du coup, en fait, ce que vous êtes en train de me dire, c'est que les collègues viennent alors qu'ils et elles ne peuvent pas, alors qu'ils et elles n'ont pas de travail, puisque de toute façon, les MVAC ne sont pas toutes ouvertes tout le temps, mais qu'ils et elles viennent quand même en MVAC.

M^{me} KUNIAN.- Non, ils et elles viennent s'il y a des activités.

M^{me} VALADIER (SAS).- Nous sommes d'accord, voilà, s'il y a des activités. Nous sommes bien d'accord. Mais les jours où il n'y a pas d'activité, donc je réitère ce que je disais, les jours où il n'y a pas d'activité, on ne peut pas dire aux collègues de venir quand même dans les locaux puisque de toute façon, les locaux sont fermés. Cela n'a pas de sens, nous sommes bien d'accord, quand même ?

M^{me} GIRARD.- Nous sommes bien d'accord là-dessus...

M^{me} VALADIER (SAS).- Je vous remercie.

M^{me} GIRARD.- Je vous précise juste le fait qu'il y a beaucoup d'agent-es des MVAC qui sont aussi volontaires pour les centres de vaccination, mais je reviendrai après sur cette histoire.

M^{me} VALADIER (SAS).- Je continue. Moi, je voulais revenir sur l'histoire de l'équipement. Quand vous dites par exemple qu'en mairie d'arrondissement, vous avez rencontré des gens qui préféraient utiliser leur outil personnel. Effectivement, si vous leur dites : « Si vous êtes dotés d'un nouvel équipement, en fait ... »

M^{me} GIRARD.- Là-dessus, j'ai demandé aux personnes, je leur ai dit... Je vais vous dire très exactement comment cela s'est passé. C'était dans une réunion de service sur l'ESA à la mairie du 9^{ème}, je pense, où effectivement, la responsable présente avait souhaité me présenter l'ensemble de l'équipe que j'avais donc en Skype devant moi, de mémoire 4 personnes. Et nous avons discuté, et je leur ai demandé, je leur ai dit : « Écoutez, c'est très bien, vous allez être doté-es par la Ville d'ordinateurs portables, c'est très bien que vous puissiez travailler à distance ». Et deux de ces agent-es-là m'ont dit : « Non, on n'a pas souhaité avoir d'ordinateurs portables, parce que justement, on télétravaille », je ne sais plus, 3 ou 4 jours par semaine, car il y avait aussi un sujet de régie, je n'en sais rien, " On revient, et nous, on a souhaité conserver notre fixe, car on n'a pas de difficultés, on a notre propre ordinateur » et ils et elles avaient refusé. Je ne dis pas du tout, ce n'était pas du tout pour dire que c'était soit quelque chose qu'on encourageait, soit quelque chose qui était généralisé, c'était juste pour signaler qu'il pouvait y avoir des cas où des agent-es sur des postes télétravaillables souhaitent télétravailler sans avoir d'équipement. C'était juste cela.

M^{me} VALADIER (SAS).- Oui, mais moi, ce que je voulais vous faire remarquer, c'est que forcément, à partir du moment où vous présentez, pas vous spécialement, mais où vous proposez d'avoir un ordinateur portable, mais qu'en contrepartie, on vous enlève le fixe, vous comprenez bien que les collègues, le choix est fait aussi. Cela fait partie du choix. Je suis désolée, mais imaginer se dire : « Voilà, il faut que je transfère mon ordinateur deux fois par semaine aller-retour », alors que le vrai confort, c'est d'avoir un ordinateur portable chez soi et le fixe qui reste au travail, comme il l'était déjà. C'est effectivement plus confortable. Moi, je comprends que des collègues se disent : « Du coup, ça va entraîner encore plus de complexité, encore plus de manutention ». Ce n'est pas souhaité non plus en termes de santé au travail. Je suis désolée, mais ce n'est pas souhaitable.

[tchat de Mme ALBERT (SAS) : Oui, les agent-es veulent garder leur fixe. Elles et ils ont bien raison d'ailleurs car c'est leur outil de travail principal.]

Heureusement que je prends des notes, quand même, parce qu'à chaque fois, je suis coupée. Ce n'est pas forcément facile de dérouler une idée, mais je vais continuer quand même pour revenir aussi sur les rythmes de travail. Alors, là, nous allons passer un petit peu sur l'histoire des ASA, parce que vous nous avez dit au tout début, effectivement, les gens

sont fatigué-es, du coup, c'est bien qu'ils et elles posent des congés. Mais enfin bon, poser des congés pour rester dans un périmètre de 10 km autour de chez soi, ce n'est pas forcément ce à quoi aspirent les collègues. Ce n'est pas pour cela qu'ils et elles avaient posé des congés au printemps. Ils et elles espéraient peut-être s'évader un peu. Donc du coup, par rapport à la note de la DRH, nous, nous trouvons cela inadmissible que l'on refasse le coup de l'année dernière, presque en pire. En gros, il y aura juste la possibilité de déplacer des congés, pour ceux qui avaient posé la dernière semaine d'avril, sur les deux autres semaines, alors que ce n'est pas forcément quelque chose qui les arrange. Par exemple, je suis désolée, mais vous avez pris une location la dernière semaine d'avril à l'autre bout de la France. Vous déplacez votre semaine de congés, ce n'est pas pour autant que vous pourrez aller à l'autre bout de la France pour passer votre semaine de congés. Donc ça n'a aucun intérêt. Et donc là, vraiment, c'est prendre les congés des collègues.

Et je vais revenir sur ce que disait Mme PERFUMO tout à l'heure, c'est effectivement dans la droite ligne de ce qu'est en train de faire la Ville par rapport aux 8 jours de congés annuels. Donc c'est un vrai problème.

Et juste, quand même pour préciser une chose, vous disiez effectivement qu'on a le droit d'aller à plus de 10 km maintenant pour emmener les enfants, sous-entendant qu'effectivement, on n'est pas obligé d'être en ASA pendant les vacances, au moins une des deux semaines, puisque maintenant c'est comme ça que ça été décidé, et qu'on peut emmener les enfants dans la famille. Eh bien non. Pareil, ce n'est pas une obligation. Dans le sens où normalement, de la même façon, on l'a appris il y a une semaine, c'est tout juste. Les collègues avaient peut-être prévu de s'organiser, certainement, par rapport aux activités qui sont proposées par la Ville ou par d'autres communes, comme les centres aérés, qui n'auront pas lieu, même des colonies de vacances avec l'AGOSPAP qui n'auront pas lieu, et qui vont se retrouver avec leurs enfants et qui n'ont pas forcément la possibilité, qui n'ont pas forcément de famille où ils et elles peuvent les emmener. Donc à un moment donné, c'est bien, toutes ces propositions, mais dites-vous une chose, c'est que les agent-es, leur vie ne colle pas forcément aux desiderata de la Ville. D'accord ?

Juste pour terminer sur l'histoire des ASA, il y a quand même quelque chose qui est aussi assez aberrant, c'est d'obliger les collègues qui ont des enfants de revenir une semaine travailler sur les deux, qui ne sont pas sur des postes télétravaillables. Cela sous-entend qu'en gros, quelqu'un, une personne, on va dire une famille monoparentale, on va prendre le pire du pire, avec une femme, le truc classique, quand même, qui se retrouve à ne pas pouvoir prendre les trois semaines d'ASA parce que justement, ses enfants, elle ne peut pas forcément les emmener où elle veut, du coup, en plus se retrouve à venir travailler. Du coup, elle se retrouve avec ses enfants à la maison. Pareil, et c'est même encore pire, pour les parents qui sont sur le télétravail. C'est-à-dire que vraiment, là, ils et elles n'ont aucune coupure. Ou ils posent des vacances, ou les enfants sont à la maison. Donc à un moment donné, il faut aussi convenir de la situation particulière des collègues et essayer d'en tenir compte. Nous, on est absolument dans la mouvance de ce qui a été fait pour le CT central, c'est-à-dire qu'on est absolument contre toutes ces mesures qui ont été prises et on le fera savoir.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Mme ALBERT, je vous laisse prendre la suite.

M^{me} ALBERT (SAS).- Je pense que vous avez bien répondu sur les missions télétravaillables, mais sans ordinateur chez soi de la Ville, en effet, qui deviennent des postes non

télétravaillables. Je pense que c'est assez clair. Et en effet, quand les équipements sont fermés ou tournent par binômes, des agent-es ne peuvent donc pas travailler, parce qu'ils ou elles ne pourront ni être sur site, ni s'occuper de leurs enfants, ni avoir d'ordinateur portable de la Ville chez eux ou chez elles. Donc, ces personnes doivent pouvoir obtenir une ASA parce que ce n'est pas possible. Je trouve cela important en effet d'avancer là-dessus. C'est bien que nous ayons pu préciser tout cela. Merci.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie, Mme ALBERT.

J'en profite pour vous poser une petite question, j'avais en tête que sur les EDL, il n'y avait plus que le 18^{ème} qui avait un problème d'ordinateurs du fait d'une livraison à la mairie du 18^{ème} d'ordinateurs non programmée, donc une petite complication. Vous me confirmez que c'est bien le retour que vous avez ?

M^{me} ALBERT (SAS).- A priori, oui. Il y a celui-là, en effet.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie.

M. ZIRI, vous souhaitez intervenir ?

M. ZIRI (SUPAP-FSU).- Pour l'instant, tous mes collègues disent exactement ce que je pense.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- D'accord, très bien. Je croyais que vous aviez demandé la parole.

Je me répète, nous ne répondons pas à ce qu'il y a dans le tchat, pour que tout le monde ait le même niveau. Donc ce n'est pas la peine de mettre des messages dans le tchat, dans ce cas, demandez la parole. Sinon, après, les personnes qui sont par téléphone... Il faut qu'on y arrive. Pas de messages dans le tchat, excepté les prises de parole, s'il vous plaît. Donc Mme PERFUMO, et après, on clôt ce deuxième tour de parole, sauf si quelqu'un-e veut encore s'exprimer.

M^{me} PERFUMO (SAS).- C'était juste pour dire que le souci que je trouve aussi un peu dur, quand je parlais de charge mentale, ça fait quand même un an que cela dure, qu'on est donc dans une espèce de cycle, on a l'impression qu'on ne va jamais voir la sortie du tunnel. Je sais par ailleurs, parce que je connais des gens qui ont eu le cas, que le vaccin ne permet pas de se protéger de la maladie et de ses variants. Je veux dire, on a l'impression qu'en fait, on est dans une espèce de machine à broyer, et la question de l'espoir, je suis désolée, mais il y a quand même cette notion-là qui pèse sur tout le monde, et qui effectivement fait qu'il y a des enfants, je sais qu'il y a 40 % d'augmentation de consultation en pédopsychiatrie, que les parents sont pareils, ils sont dans un état ahurissant. Donc je pense qu'il faut aussi regarder le long terme, donner de l'espoir. C'était juste ce que je voulais dire.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?

M^{me} GIRARD.- Je vais peut-être apporter quelques éléments par rapport aux dernières interventions.

Alors d'abord, sur les centres de vaccination. Je vous le redis, et indépendamment de ce que vous avez pu dire ou écrire, Mme PERFUMO, la vaccination est le moyen de sortir de cette crise sanitaire.

M^{me} PERFUMO (SAS).- Non.

M^{me} GIRARD.- C'est tout à fait normal, et la Maire de Paris a décidé d'accompagner, de mettre tous les moyens possibles à disposition du gouvernement pour maximiser les capacités de vaccination, mais qui, je le rappelle, sont évidemment totalement liées au

nombre de doses qui sont allouées semaine après semaine par l'Agence régionale de Santé. Ces centres de vaccination ont été mis en place soit au sein des mairies d'arrondissement, soit au sein d'autres équipements, gymnases, salles, différents types d'équipement. Il y a eu des appels à volontariat importants qui ont été lancés à toutes les Directions de la Ville pour permettre de constituer des équipes administratives qui viennent en complément des équipes médicales qui sont mises à disposition par l'ARS, par les centres médicaux divers et variés pour faire tourner ces centres. Et donc, nous avons aussi bien des cadres A, des cadres B, des agent-es de toutes catégories qui sont mobilisé-es pour aller appuyer ces centres de vaccination.

Nous incitons évidemment, à la DDCT, on relaie fortement ces messages d'appel à volontariat pour que tous/tes les agent-es qui le souhaitent puissent y aller. Mme KUNIAN, qui est présente, peut témoigner, elle est allée gérer un centre de vaccination pendant un certain nombre de semaines. Des ALG, comme vous dites, le font, mais sachez qu'il y a quand même des volontaires d'autres Directions, et aussi un certain nombre de services civiques qui ont été affectés à ces missions.

Sur les modalités pour aller se faire vacciner, nous allons reboucler avec la DRH pour voir, et pourquoi pas, comme vous le suggérez, faire une note précise là-dessus.

Je vais revenir un petit peu sur vos cas que vous citez, Mme VALADIER, sur les ASA, les congés, etc. D'abord, comme vous le rappelez à juste titre, comme vous le savez, Mme PERFUMO parle régulièrement des 8 jours, mais toutes ces mesures d'application de la loi de la transformation de la fonction publique ne sont évidemment applicables qu'à partir du 1^{er} janvier 2022. Vous dites : « On va obliger des gens à travailler, etc. ». Je vais distinguer les différents cas de figure. Il y a un cas de figure pour des agent-es qui ont des enfants qui sont en crèche, maternelle, primaire. Là, il y a effectivement la possibilité de prendre une semaine de congés et une semaine d'ASA garde d'enfants pour s'organiser, si vraiment on n'a pas d'autres possibilités. Il y a aussi la possibilité de travailler, si on a une solution de garde par ailleurs. Donc, il y a cette possibilité-là, et qui ne concerne que les deux prochaines semaines. Je vous rappelle qu'à partir du 26 avril, crèches, maternelles et écoles primaires rouvrent.

Sur les enfants des collèges/lycées, effectivement, il n'est pas prévu d'ASA garde d'enfants pour les postes télétravaillables, mais il y a évidemment la possibilité de poser des congés et de s'organiser, quitte à devoir poser les 15 jours de congé. Mais là aussi, nous sommes sur des tranches d'âge où potentiellement, on peut quand même laisser les enfants un peu plus s'organiser par eux-mêmes. Donc oui, on n'est pas exactement dans le même cas de figure. Je comprends ce que vous dites par rapport aux locations, mais enfin, je doute que des agent-es prévoient des locations de vacances sur toutes les semaines de congés dont ils ou elles disposent à la Ville, et donc voilà, s'il n'y a pas de déplacements, de décalages, je dirais, possible, effectivement, ils ou elles annuleront leur location, pas leurs congés. Mais il y a effectivement, dans cette crise sanitaire, beaucoup de souplesse évidemment dans les capacités d'annuler ce type de réservation.

Quand vous dites, mais là-dessus, je partage : « On est mis devant le fait accompli, sur des délais de prévenance toujours extrêmement courts de la part du gouvernement », avec là carrément des changements de dates de vacances, c'est quand même, je pense, la première fois depuis sans doute bien longtemps qu'il y a eu tout d'un coup un changement de dates de vacances pour l'ensemble de la France., Ça ne recoupe même plus les vacances d'origine

pour certaines zones. C'est sûr que tout cela nécessite une adaptation de tous/tes, et nous savons que, au bout d'un an de crise sanitaire, c'est fatigant pour tout le monde. Tout le monde a envie de sortir de cette crise sanitaire. Donc, on espère que ces mesures qui ont été prises par le gouvernement, combinées à la vaccination vont permettre d'avoir, dans 3 ou 4 semaines, une meilleure visibilité, que cela va nous permettre d'avancer vers la sortie de cette crise. On partage tous/tes cette envie-là.

Sur les NBI accueil, je le redis juste, le sujet, nous en avons déjà parlé en CHSCT, ce n'est pas l'objet là, nous sommes en discussion avec la DRH, on est en train de voir. Cela se fait en parallèle aussi du transfert du corps des ALG vers le corps des adjoints techniques. Il faut que l'on refasse un point, et nous aurons l'occasion d'en reparler au prochain CHSCT que l'on programmera avant l'été. Je ne sais pas si la date a été fixée, mais il faudra que nous la fixions parce que j'ai l'impression que j'ai une date de repli, qui est peut-être la vraie date, mais nous vous redonnerons rapidement la date.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Peut-être un petit complément sur les vacances. Je comprends que ce soit une situation compliquée, quand on pose des jours de congé, on a envie de faire autre chose que de rester dans un périmètre de 10 km. Et après, il y a aussi, je pense que c'est aussi du devoir de la Ville de pouvoir quand même garder une vigilance sur ces congés. Nous ne pouvons pas être en tunnel pendant un an sans s'arrêter de travailler. Il faut trouver un équilibre, nous le savons, il y a aussi des risques à ce qu'il y ait une activité en continu sans jour de congé. Donc il faut réussir à trouver le juste équilibre pour qu'il y ait les meilleures conditions possibles de vie et de travail.

Oui, il faut garder espoir, je ne rentrerai pas dans les polémiques des vaccins, je ne suis pas experte. Pour toutes celles et ceux qui veulent se faire vacciner, nous ferons notre maximum pour leur mettre à disposition les moyens de se faire vacciner. C'est ce qui est important, on l'a dit tout à l'heure, il n'y a pas d'obligation de vaccin, il y a juste une obligation pour nous, dans les conditions qui nous sont imposées, c'est-à-dire la quantité de vaccins qui nous est donnée, de mettre à disposition ces doses pour que toutes celles et ceux qui veulent se faire vacciner puissent le faire, et c'est d'ailleurs la même logique que nous avons adoptée en faisant des centres éphémères dans les quartiers populaires qui sont les zones les plus touchées. Mais aucune obligation, bien entendu.

*[tchat de **Mme PERFUMO (SAS)** : La question aussi de la sortie du tunnel : avoir une visibilité sur la sortie de la pandémie... plus d'un an que ça dure.]*

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Nous reprenons un dernier tour de parole, et puis nous clôturerons ce CHSCT. Donc, Mme PERFUMO ?

M^{me} GIRARD.- Mme VALADIER.

M^{me} VALADIER (SAS).- Du coup, nous allons clôturer le CHSCT par un vote sur l'avis du CHSCT par rapport à toutes les mesures, je présume. J'imagine que si nous sommes convoqué-es, c'est pour donner notre avis ? J'espère, quand même, c'est un petit peu l'idée...

M^{me} GIRARD.- Oui, nous allons demander votre avis sur le document. Même si, c'est ce que j'ai dit en introduction, on va vous le rappeler, c'est que le PCA qui avait été présenté et je pense voté en novembre, prévoyait déjà ces cas-là. Mais nous pouvons sans souci vous redemander de se prononcer sur celui-ci.

M^{me} VALADIER (SAS).- Très bien. Juste donc quand vous parlez des ALG, je voulais vous demander, dans ces cas-là si le temps d'accueil qu'ils et elles auront fait dans les centres de

vaccination va être comptabilisé ? Vous allez refaire des calculs ? Là, cela va être faussé par rapport à ce que vous aviez donné à la DRH.

M^{me} GIRARD.- Non, attendez. Nous allons en appui dans un centre de vaccination, nous ne revoyons pas la cartographie des missions des ALG. Si dans deux ans, nous sommes encore en train de faire des centres de vaccination, nous en reparlons. Mais là, nous sommes sur des détachements, enfin, pas des détachements, mais des mises à disposition des centres de vaccination pendant quelques semaines. Nous ne revoyons pas les missions sous cet angle-là.

M^{me} VALADIER (SAS).- Ah oui, donc ils et elles n'y ont pas droit, même s'ils et elles le font. La dernière fois, c'était quand même vraiment jugé de façon très précise, presque sur le nombre de personnes qui pouvaient y prétendre.

M^{me} GIRARD.- C'est une mission ponctuelle, et j'ai entendu ce que vous m'aviez dit sur le fait qu'il y aurait une obligation à faire l'accueil des centres de vaccination. La situation est assez différente selon si les centres sont en mairie d'arrondissement ou pas. Les agent-es, c'est normalement sur la base du volontariat, même si nous incitons fortement, nous demandons bien sûr à l'ensemble des agent-es de contribuer à cet effort collectif de vaccination. Non, nous ne retravaillons pas sur la répartition des missions en fonction d'un appui de quelques semaines qui est donné en centre de vaccination. Il y en a qui ne font peut-être même pas que de l'accueil en centre de vaccination.

M^{me} VALADIER (SAS).- Quelques semaines, vous êtes optimiste. Peut-être que cela durera plus longtemps que ça, ce sera peut-être quelques mois.

Juste pour revenir sur les congés. Effectivement, il y a le fait d'avoir des annulations, mais ce que je voulais vous expliquer, c'est que très clairement, en gros, ce qui est imposé par la Ville, c'est que quand on est avec des enfants, donc qui sont en maternelle ou en primaire, où déjà on sait que c'est compliqué de les garder à la maison, il va falloir le faire pendant trois semaines, quand on n'a pas de possibilité de les mettre justement ou dans de la famille, ou dans les centres aérés comme ça peut être le cas très souvent pour les collègues pendant les vacances, ça veut dire qu'en gros, les collègues qui n'ont pas la volonté de prendre des congés, parce qu'en plus, quelque part, avoir les enfants à la maison, ce n'est pas forcément le lieu idéal pour des congés. Peut-être qu'on a envie de sortir, de faire autre chose, ou même de garder les congés pour plus tard pour vraiment profiter des congés. C'est ça, après, c'est la notion... Ce n'est pas des congés qu'on propose aux collègues, c'est véritablement une obligation. Ou vous allez travailler, mais si vous n'avez pas le choix, parce que vous ne pouvez pas faire garder vos enfants, vous prenez vos congés. Donc c'est bien des congés imposés, je suis désolée. À partir du moment où on ne leur propose pas d'être en ASA sur cette longue période pour les maternelles comme pour les primaires, ce qui devrait être normal...

M^{me} GIRARD.- Sur les trois semaines dont vous parlez, il y a deux semaines qui peuvent être en ASA garde d'enfants, et une semaine en congé. Nous sommes bien d'accord là-dessus.

M^{me} VALADIER (SAS).- Oui, mais c'est ce que je vous dis. Et pourquoi ce ne serait pas trois semaines en ASA ? Comment font les collègues qui n'ont pas de possibilité et qui n'ont pas la volonté ? Je suis désolée, on nous demande, on nous impose, enfin, je dis « nous », mais je ne vais même pas être dans cette situation, mais on demande aux collègues de prendre des congés, donc c'est une imposition de congés quand ils ou elles n'ont pas d'autre choix. Les

congés, ce doit être normalement quelque chose qui doit être aussi sur le volontariat. On a peut-être envie de garder nos congés pour l'été pour justement se régénérer. Les collègues qui vont se retrouver avec des gamins de maternelle ou de primaire à la maison pendant les trois semaines, cela ne va pas être forcément quelque chose qui va les reposer. C'est quand même un peu cela, le but des congés, peut-être qu'ils ou elles auront envie de partir ailleurs, à un autre moment où ils et elles pourront le faire, cet été. Et là, ce n'est pas le cas. C'est sur cela que nous ne sommes absolument pas d'accord, notamment. C'est pour cela que nous vous demandons effectivement un vote sur ces propositions.

M^{me} GIRARD.- C'est bien noté. Comme vous l'avez très justement rappelé, cela a été présenté. C'est des choses qui ont été soumises au CT central, donc on peut effectivement bien sûr voter dessus, et je comprends bien. Je le dis juste par rapport au PCA et aux documents de la DDCT, il y a une partie qui est de la responsabilité de la Direction sur l'organisation du travail pour tenir compte de la situation sanitaire sur laquelle nous avons longuement échangé, que ce soit en mairie d'arrondissement, en MVAC, avec les équipes de développement local, nous avons échangé sur les postes télétravaillables, pas télétravaillables, l'équipement, etc. Tout cela, ce sont des choses sur lesquelles la Direction travaille, les agent-es s'organisent.

Sur les sujets ASA/congés, nous appliquons strictement les consignes données au niveau central par la Ville. Donc vous pouvez vous prononcer dessus, mais ce que je dirais, c'est que la DDCT n'a aucune marge de manœuvre par rapport à ces règles d'ASA et de congés. Donc à la rigueur, si vous voulez vous prononcer, je voulais juste le préciser. Je comprends, nous pouvons toujours resoumettre cette fiche PCA à votre vote, mais il y a toute une partie qui est la déclinaison stricto sensu de ce qui a été présenté aux organisations syndicales en CT central hier, et comme vous le rappeliez, qui a fait l'objet d'un vote unanimement contre des organisations syndicales.

M^{me} VALADIER (SAS).- Donc dans ces cas-là, nous pouvons peut-être avoir un vote dissocié.

M^{me} GIRARD.- Oui, peut-être, si vous voulez bien, je préférerais, oui.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je propose donc que nous passions au vote. Donc je vais vous demander d'exprimer vos votes pour, contre ou abstention.

M^{me} GIRARD.- Peut-être, vous dites, sur le PCA, enfin, sur notre fiche hors la partie ASA/congés, et puis le reste du PCA, si vous pouvez le distinguer ainsi. Merci.

M^{me} GUYENNE-CORDON.- Voilà. Donc concernant la première partie...

M^{me} GIRARD.- Prononcez les deux en même temps.

M^{me} GUYENNE-CORDON.- Alors, Mme ALBERT.

M^{me} VALADIER (SAS).- Attendez, vous pouvez répéter parce que nous n'avons pas très bien compris. Explicitez bien clairement les deux votes, quand même, s'il vous plaît.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- PCA/ASA.

M^{me} GIRARD.- on peut dire PCA-DDCT, puis ASA/congés. Cela vous va ainsi ?

M^{me} VALADIER (SAS).- Parfait.

M^{me} ALBERT (SAS).- Abstention.

M^{me} GIRARD.- Donc vous dites d'abord pour le PCA-DDCT, et après pour ASA/congés.

M^{me} ALBERT (SAS).- Abstention, et après, ce sera contre.

M^{me} GUYENNE-CORDON.- Mme BONVARLET ?

M^{me} BONVARLET (SAS).- Pareil, abstention, et contre.

M^{me} GUYENNE-CORDON.- Mme VALADIER ?

M^{me} VALADIER (SAS).- abstention sur le PCA, et contre sur les congés.

M^{me} GUYENNE-CORDON.- Mme BARON ?

M^{me} BARON (UCP).- Pour le PCA, abstention, et sur l'ASA/congés, contre.

M^{me} GUYENNE-CORDON.- D'accord. Mme JEANNIN ? PCA-DDCT ?

M^{me} JEANNIN (CFDT).- Alors, pour le premier, ce sera abstention. Pour le deuxième, ce sera contre.

M^{me} GUYENNE-CORDON.- D'accord. M. ZIRI, PCA-DDCT ?

M. ZIRI (SUPAP-FSU).- Abstention, et contre.

M^{me} GUYENNE-CORDON.- D'accord. Et je crois que c'est tout.

M^{me} CADIOU (CFTC).- Mme CADIOU pour la CFTC.

M^{me} GIRARD.- Désolée, vous êtes arrivée.

M^{me} CADIOU (CFTC).- Il y a un moment que je suis là, quand même. Abstention pour le PCA, et contre pour les ASA/congés.

M^{me} la PRÉSIDENTE.- Je vous remercie pour ces échanges riches et ce vote.

Nous avons épuisé l'ordre du jour de ce CHSCT, et il est 12h50, la séance est levée. Je vous souhaite bon courage pour cette période qui s'annonce encore compliquée. Bonne fin de journée.

M^{me} GIRARD.- Merci à tous, bonne fin de journée. Au revoir.

La séance est levée à 12 h 50.

La Présidente

Mme Anne-Claire BOUX

La secrétaire du CHSCT
Mme Catherine VALADIER

La secrétaire administrative de séance
Mme Isabelle GUYENNE-CORDON